



## COMMUNE DE LODÈVE

### ARRÊTÉ

numéro  
**MLAR\_200814\_017**

portant sur

#### LA DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR DIDIER KOEHLER : SERVICES TECHNIQUES

Le Maire de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-18 : « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.* »,

**VU** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 3 juillet 2020,

**VU** l'arrêté du Maire n°MLAR\_200814\_011 relatif à la délégation de Ludovic CROS, Premier Adjoint,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La délégation de fonction à Monsieur Didier KOEHLER, septième Adjoint, dans les domaines suivants :

- Gestion et suivi des services techniques, en partenariat avec Ludovic CROS,

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre des domaines de la délégation présente, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Monsieur Didier KOEHLER est délégué pour signer les courriers de gestion courante ne portant pas décision,

Tous les documents signés par Monsieur Didier KOEHLER, dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,  
Pour le Maire,  
Le septième Adjoint,  
Monsieur Didier KOEHLER

**ARTICLE 3 :** Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

**ARTICLE 4 :** Lorsque l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes,

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Service et moi-même sommes chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lodève, le quatorze août deux mille vingt,

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÈQUE

Notifié à Lodève, le  
DIDIER KOEHLER

